

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 5 juillet 2012

CG12/5^{ème}/III-02

L'an deux mil douze, le 5 juillet, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésièrs, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**CONSTRUCTION D'UN 18^{ème} COLLÈGE
HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE
A VERDUN SUR GARONNE**

Depuis les premières lois de décentralisation entrées en vigueur en 1986, les départements ont la charge des collèges. A ce titre, ils en assurent la construction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement, à l'exception des dépenses pédagogiques et de personnels à la charge de l'Etat.

La loi du 13 août 2004 est venue renforcer ces compétences en confiant aux départements les missions d'accueil, de restauration, d'hébergement, l'entretien général et technique ainsi que le recrutement et la gestion des personnels techniques dont ils ont la charge. De plus, la définition des secteurs de recrutement des collèges relève de leur responsabilité, l'Inspection Académique ayant à sa charge l'inscription et l'affectation des élèves dans les établissements.

Depuis 1986, afin d'accueillir les collégiens à proximité de leur domicile et dans les meilleures conditions, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne **a construit 5 collèges** : Antonin Perbosc à Lafrançaise, Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre, Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse, Vercingétorix à Montech et Manuel Azaña à Montauban, ce qui nous place, au niveau de la région Midi-Pyrénées, en première position après la Haute-Garonne.

Dans le même temps, 3 établissements ont été totalement restructurés : Flamens à Castelsarrasin, Ingres à Montauban et François Mitterrand à Moissac. Les autres collèges ont été partiellement restructurés ou sont en cours de réhabilitation dans le cadre du Programme Prévisionnel d'Investissement 2003-2012 dont le montant s'élève à près de 28 millions d'euros.

Aujourd'hui, **9 566 élèves sont accueillis à la rentrée de septembre 2011**, au plus près de chez eux dans des établissements neufs ou rénovés. Depuis 5 ans, ils sont en moyenne 250 de plus chaque année : de 8 652 élèves en septembre 2007 à 9 566 en septembre 2011 ; la prévision à la rentrée de **septembre 2012 s'établit à 9 850 collégiens**.

Le Conseil Général doit donc faire face à un accroissement considérable du nombre de collégiens ; cela confirme la forte attractivité de notre territoire qui a connu, sur la dernière décennie, la plus forte croissance après la Haute-Garonne.

Cette expansion démographique se retrouve inévitablement au niveau des effectifs des établissements scolaires :

- à la rentrée de septembre 2011, dans le 1er degré public, le Tarn-et-Garonne recense la plus forte augmentation de l'Académie : + 1,9 %, ce qui porte à près de 11 % l'augmentation des effectifs en cinq ans (*source Conseil Académique de l'Education Nationale du 30 novembre 2011*) ;

- en ce qui concerne le second degré public (collège, lycée général et technologique, lycée professionnel), notre département se place en deuxième position après le Tarn avec 2,8 % d'augmentation par rapport à la rentrée de septembre 2010 mais en première position pour les seuls effectifs des **collégiens avec + 3,88 %** (*source Conseil Académique de l'Education Nationale du 30 novembre 2011*).

Cet accroissement des effectifs va inéluctablement se poursuivre : selon l'INSEE, nous serons environ 325 000 en 2040, soit 80 000 habitants de plus.

Nous pouvons cependant d'ores et déjà constater que cet accroissement se répartit de manière contrastée sur le territoire départemental : les zones les plus fortement concernées sont l'aire urbaine de Montauban et le Grand Sud du département comprenant les cantons de Montech, Grisolles, Verdun-sur Garonne, Villebrumier et une partie de Beaumont-de-Lomagne.

Les constructions récentes des collèges Vercingétorix à Montech (2007) et Manuel Azaña à Montauban (2009) ont permis de répondre à cette nouvelle demande en augmentant les capacités d'accueil sur ces secteurs.

Mais ces deux établissements sont déjà parvenus à saturation. Hormis le secteur de Montauban où il reste des places disponibles sur les collèges Ingres et Olympe de Gouges pouvant désengorger le collège M. Azaña, **le problème se pose pour les établissements de la zone Sud** qui, cette année, **ont atteint ou dépassé leur capacité** d'accueil. Il s'agit des collèges **Jean Lacaze** à Grisolles, **Jean-Jacques Rousseau** à Labastide-Saint-Pierre et **Vercingétorix** à Montech.

Or, **les prévisions à l'horizon 2016**, réalisées à l'aide des données fournies par l'Inspection Académique, **font apparaître une forte carence de places sur ces collèges** auxquels vient se rajouter le **collège Théodore Despeyrous** à Beaumont-de Lomagne.

Comme vous pouvez le constater sur le tableau en annexe, **les capacités d'accueil de ces 4 établissements à partir de 2015 s'élèveront à 2 050**. Or **les effectifs prévisionnels à la rentrée 2016 s'élèveraient entre 2 300 à 2 700** élèves environ, soit un manque en moyenne de 400 places.

Sur ces 4 collèges, seul le collège Vercingétorix à Montech pourrait offrir 200 places supplémentaires puisque une capacité d'extension a été prévue lors de sa construction. Mais **cet agrandissement ne serait pas suffisant** pour faire face à 400 élèves de plus.

C'est pourquoi je vous propose de **réaliser un 18ème collège d'une capacité de 500 élèves à Verdun-sur Garonne**, commune se situant au cœur de cette zone en pleine expansion démographique.

Ce nouvel établissement, qui serait **implanté au nord de la commune pour faciliter la desserte des communes limitrophes**, permettrait ainsi de décharger les surplus d'effectifs dans les 4 autres collèges de la zone Grand Sud. De plus, **nous aurons en réserve**, si les besoins s'en font sentir après cette réalisation compte tenu de l'évolution démographique, **les 200 places réalisables au collège Vercingétorix** à Montech ainsi que 200 places également au collège Manuel Azaña à Montauban.

S'agissant du coût de cette construction, elle a été évaluée à **17 600 000 € dont 3 600 000 € pour les installations sportives** et comprend les locaux pour l'externat 500 places, la demi-pension 600 rationnaires, 1 logement de fonction, l'administration, les cours, les voiries, les espaces verts, les parkings bus, voitures et 2 roues ainsi que les équipements nécessaires.

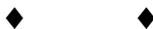
En ce qui concerne les locaux scolaires proprement dits, je vous précise que le financement est, normalement, à la charge exclusive du Conseil Général depuis l'exercice 2000. Cependant **les communes ou les communautés de communes ont bien sûr la possibilité de participer**.

A ce sujet, il semble intéressant de rappeler, d'une part, que les communes de Castelsarrasin (collège Flamens), Labastide-Saint-Pierre, Lafrançaise, Moissac, Montauban (Ingres), Nègrepelisse et Montech ont participé à hauteur de 25 % du montant des travaux HT pour les travaux de construction ou de grosses restructurations qui se sont déroulés depuis 1986 et, d'autre part, que le Conseil Général finance, de manière importante, les travaux de construction et de modernisation des écoles élémentaires et maternelles.

C'est pourquoi je vous propose de **solliciter la commune de Verdun-sur-Garonne ou la communauté de communes Pays de Garonne et Gascogne d'une part, sur leur contribution à hauteur de 25 %** au financement de ce collège et d'autre part sur la **cession à titre gratuit au Département du terrain d'implantation** de l'établissement et de la réalisation, à sa charge, des plans du terrain nécessaires et des travaux de voirie et de viabilisation (eau, gaz, électricité, téléphone, égouts, etc.) en limite de propriété.

En terme de calendrier, il convient de lancer dans les plus brefs délais l'appel d'offres pour la désignation d'un programmiste, dont la mission sera de clarifier et formaliser les besoins ainsi que d'élaborer le programme technique de construction.

Compte tenu des éléments contenus dans mon rapport, je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ce dossier.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide de réaliser un 18ème collège d'une capacité de 500 élèves qui sera implanté au nord de la commune de Verdun-sur-Garonne ;
- Précise que la coût de cette construction a été évalué à 17 600 000 € dont 3 600 000 € pour les installations sportives ;
- Prend acte que ce projet n'appelle aucune observation particulière au plan des transports que ce soit techniquement, qualitativement ou financièrement ;

- Adopte une autorisation de programme de 50 000 € et ratifie les crédits de paiement correspondants à l'article 2313126 sous-fonction 221 pour engager les premières études ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision d'ordre technique ;
- Autorise Monsieur le Président à :
 - . lancer l'appel d'offres pour la désignation d'un programmiste,
 - . solliciter auprès de la commune de Verdun-sur-Garonne ou de la communauté de communes Pays de Garonne et Gascogne, la maîtrise du foncier, à leur charge exclusive, et signer les actes à passer dans le cadre de la maîtrise foncière,
 - . solliciter auprès de la commune de Verdun-sur-Garonne ou de la communauté de communes Pays de Garonne et Gascogne, leur engagement financier à hauteur de 25 % du coût réel HT des travaux,
 - . solliciter les subventions éventuelles pour ce projet.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE

CAPACITÉ ET PRÉVISIONS D'EFFECTIFS DES COLLEGES SITUÉS AU SUD DU DÉPARTEMENT sur la base de la sectorisation mise en place pour l'année scolaire 2012-2013

CG12/5ème/III-02annexe

Collèges	Capacité à la rentrée 2011	Rentrée 2011-2012	Prévision rentrée 2012-2013	Capacité à la rentrée 2015 (fin des travaux en cours)	Prévisions rentrée 2016-2017					
					100% primaires	Décote 11 % (1)	Décote 16 % (2)	Différence entre capacité / 100%, -11 % et -16%		
Théodore Despeyroux à BEAUMONT DE LOMAGNE	440	362	409	500	597	531	501	-97	-31	-1
Jean Lacaze à GRISOLLES	550	603	634	600	855	761	718	-255	-161	-118
Jean-Jacques Rousseau à LABASTIDE ST PIERRE	550	511	573	550	669	595	562	-119	-45	-12
Vercingétorix à MONTECH	400	568	580	400	595	530	500	-195	-130	-100
TOTAL	1 940	2 044	2 196	2 050	2 716	2 417	2 281	-666	-367	-231

(1) moyenne constatée par rapport au nombre d'élèves scolarisés en classe de CM2 dans ces secteurs pendant l'année scolaire 2011-2012 et aux prévisions de l'Inspection Académique portant sur les effectifs des classes de 6ème pour l'année scolaire 2012-2013

(2) moyenne constatée au niveau départemental

Le Président,